OUR Maus

UNE HISTOIRE DE FOI ET D'AMOUR

Que celui qui n'a jamais péché



111-9

Institut d'Étude de la Bible par Correspondance Adresses IEBC francophones

IEBC - Belgique

Rue Victor Genot 6 B-5001 Belgrade contact-iebc@hotmail.be

IEBC - France

BP 100 30 Av. Emile-Zola F-77193 Dammarie-lès-Lys Cedex www.iebc.org - contact@iebc.org

IEBC - Suisse

CP 453 Ch. des Pépinières 19 CH-1020 Renens www.iebc.ch - contact@iebc.ch

IEBC - Guadeloupe

(La Voix de l'Espérance) BP 19 F-97151 Pointe-à-Pitre Cedex voixesperance.gpe@wanadou.fr www.adventiste-gp.org

IEBC - Martinique

(La Voix de l'Espérance) BP 580 F-97207 Fort-de-France Cedex

IEBC - La Réunion

BP 227 F-97465 St-Denis Cedex





TABLE DES MATIÈRES

Introduction

À la rencontre des autres

- 1. Venez pêcher avec moi...
- 2. À la table des mariés

II. Un peu du royaume des cieux sur la terre

- 3. Heureux les malheureux
- 4. Mais moi, je vous dis
- 5. Un petit grain de sénevé

III. Une histoire de foi et d'amour

- 6. Viens au secours de mon manque de foi
- 7. Lève-toi et marche
- 8. Si tu avais été là...

9. Que celui qui n'a jamais péché

IV. La plénitude de son amour

- 10. Hosanna!
- 11. De la Pâque à la Cène
- 12. Si c'est toi qui es le Christ...
- 13. Père, pardonne-leur

V. La vie plus forte que la mort

- 14. Qui nous roulera la pierre?
- 15. Notre cœur ne brûlait-il pas ?
- 16 Allez



Que celui qui n'a jamais péché

Contexte

Nous continuons à explorer les textes du Nouveau Testament à la découverte des rencontres de foi, d'amour, de pardon, mais aussi d'incrédulité et de rejet, que Jésus a vécues avec les hommes et les femmes de son temps. Comment Jésus s'y prend-il avec eux pour annoncer le royaume, lui qui a refusé les méthodes de la toute-puissance, suggérées par le Malin ? Nous l'avons déjà vu dans les études précédentes, en s'adressant au cœur de l'homme, en allant à la rencontre de ceux qui désirent être délivrés de leurs maux et entrer dans le règne de Dieu.

C'est la fête des *Tentes* ou des *Huttes*, selon son origine donnée par le livre du Lévitique : « Vous habiterez pendant sept jours dans des huttes ; tous les autochtones en Israël habiteront dans des huttes afin que toutes vos générations sachent que j'ai fait habiter les Israélites dans des huttes quand je les ai fait sortir d'Égypte. Je suis le Seigneur (YHWH), votre Dieu. » Lévitique 23.43. C'est le rappel de la délivrance d'Égypte et de la traversée du désert.

À cette occasion, beaucoup de monde se trouve à Jérusalem, comme à chaque célébration d'une fête juive. Jésus, lui, est retourné en Galilée, ayant appris qu'on cherchait à le tuer. Mais il va monter à Jérusalem, « comme en secret » dit Jean, au chapitre 7, verset 10, qui ajoute au verset 14 : « On était déjà au milieu de la fête quand Jésus monta au temple ; là, il enseignait. » Et, à partir de là, vont surgir toutes sortes de réactions. On s'étonne qu'il connaisse si bien les Écritures, lui qui n'a pas fréquenté les écoles rabbiniques. On l'accuse d'avoir un démon (v 21), On se demande si ceux qui voulaient le tuer ont compris qu'il était le Christ (le Messie prédit) et « parmi la foule, beaucoup mirent leur foi en lui » (v. 31). Mais l'attitude des chefs religieux n'a pas changé : ils « envoyèrent des gardes pour l'arrêter » (v. 32). Or, ceux-ci reviennent en disant : « Jamais un homme n'a parlé ainsi » (v. 46).

Nicodème, un pharisien qui était venu voir Jésus de nuit (Jean 3.1-21), prend sa défense en argumentant que selon la loi, on ne peut condamner une personne sans l'avoir entendue ni sans avoir vérifié le chef d'accusation. Alors chacun retourne chez soi. Mais ne nous faisons pas d'illusion, ses accusateurs ne vont pas baisser leur garde et nous allons les retrouver face à Jésus, bien décidés à le piéger...

Texte: Jean 8.1-11

Que celui qui n'a jamais péché

En flagrant délit

Recroquevillée sur le sol, à demi dévêtue, la femme tremble de tous ses membres. La serrant de près, le groupe d'hommes qui l'a traînée jusqu'à la place du temple la pointe d'un doigt accusateur face à Jésus et ses auditeurs. Affectant la sainteté offensée, une voix crie pour être entendue de tous : « Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi, donc, que dis-tu? » Jean 8.4-6.

Après avoir passé la nuit au mont des Oliviers, Jésus est revenu au temple et instruit la foule venue l'écouter. Mais ceux qui viennent de jeter la femme à ses pieds ne sont pas là pour être instruits : « Ils disaient cela pour le mettre à l'épreuve afin de pouvoir l'accuser. » Jean 8.6. Le message est clair et leurs auteurs démasqués : il s'agit des mêmes scribes et pharisiens qui, la veille, avaient cherché à arrêter Jésus. Un élément qui ajoute au tragique de la situation de cette femme : elle est un prétexte ! Ses accusateurs vont se servir d'elle pour tenter de condamner Jésus. Et tant pis pour elle si elle y perd la vie ! N'est-elle pas pécheresse ? N'est-elle pas condamnée par la loi ?

Nos cœurs se serrent face à la détresse de cette femme exposée aux regards de la foule, à la « sainte » indignation de ses accusateurs et soumise au jugement de Jésus.

il s'est baissé et

On peut l'imaginer, se recroquevillant plus encore, comme si elle voulait entrer sous terre, tant elle a honte. Sa vie gâchée remontant à sa mémoire par vagues amères. Le remords l'envahit avec le dégoût de s'être livrée aux caprices de ceux qu'elle n'aimait pas, et la rancœur de se savoir utilisée par ceux qui prétendaient l'aimer. Elle n'est qu'une grande blessure ouverte faite d'affronts et de brimades. Souvent elle a voulu échapper à son enfer... mais personne n'a cru à ses désirs d'une vie pure, personne ne lui a donné sa chance, personne ne l'a défendue ni aidée à construire une nouvelle vie.

Elle se sent tellement mal, tellement salie, exposée à moitié dévêtue au regard de ce maître qu'elle a entendu parler d'une voix pleine de compassion et qui explique les choses d'une manière si différente des autres rabbis. Il va la condamner, il y est obligé... Perdue, elle se sent perdue. C'en est fini pour moi, doit-elle se dire, terrifiée. J'ai couru après l'amour et je n'ai connu que le sexe. J'ai cherché le bonheur et n'ai reçu que tristesse et désillusion et je vais mourir lapidée. Que cela finisse, et vite, qu'ils jettent la première pierre!

Mais un silence impressionnant s'est installé, comme si la foule et ses accusateurs retenaient leur souffle. Jésus ne la dévisage pas, il s'est baissé et écrit sur la terre (Jean 8.6). Qu'écrit-il ? Le texte ne le précise pas, mais quelle étrange attitude face aux maîtres de la loi qui continuent de l'interroger. Lentement, Jésus se relève devant eux et la foule suspendue à ses lèvres. On l'imagine regardant à tour de rôle les accusateurs, cherchant leur regard fuyant, moment qui a dû sembler une éternité à la femme. « Que celui de vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre! » dit Jésus (Jean 8.7). La pierre que chacun tenait dans sa main depuis son arrivée...

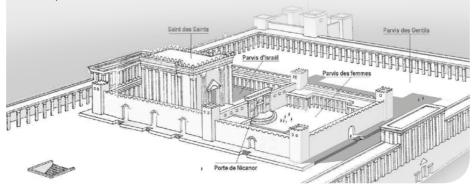
écrit sur la terre

Que celui qui n'a jamais péché

Mais rien ne vient. Jésus s'est à nouveau baissé et écrit sur le sol. La femme n'ose pas le croire : discrètement, un pas s'éloigne du lieu, puis un autre. Les accusateurs quittent la place « à commencer par les plus âgés » (v. 9). « Eh bien, femme, où sont-ils passés ? [dit Jésus en se redressant.] Personne ne t'a donc condamnée ? » - « Personne, Seigneur » [murmure la femme en jetant un coup d'œil apeuré autour d'elle]. « Moi non plus, je ne te condamne pas ; va, et désormais ne pèche plus. » Jean 8.11.

« La scène qui nous occupe a lieu dans l'enceinte de libre accès (au temple) appelé « le parvis des Gentils «, immense esplanade qui servait de forum à Jérusalem. Elle était entourée de portiques sous lesquels les gens traitaient leurs affaires, se promenaient ou se réunissaient pour écouter les docteurs de la Loi (Matthieu 26.55) C'était là aussi que l'on vendait les animaux destinés aux sacrifices (Luc 11.15) et que l'on changeait la monnaie pour les offrandes, puisque le temple n'acceptait pas d'autre monnaie que la sienne. »

(J. RICCIOTTI, Vie de Jésus-Christ, Payot, Paris, 1954, p. 47-51, cité par Roberto BADENAS, Rencontres avec le Christ, éditions Vie et Santé, Dammarie-lès-Lys, 1993, p. 69.)



Des paroles inespérées

Il paraît évident que Jésus a tendu la main à la femme pour qu'elle se relève quand il s'est mis lui-même debout et l'a invitée à partir... Elle ose à peine bouger. L'impensable est arrivé... elle est libre!

Autant cette femme a dû se sentir déshabillée par le regard de ses accusateurs et par les auditeurs de Jésus rassemblés dans la cour du temple, autant le regard de Jésus s'est fait discret. « À travers ses cheveux, la femme remarque qu'au milieu de cette meute de regards à l'affût, lui ne la regarde pas. Il y a des moments où la plus grande preuve de respect envers un être humain consiste à ne pas le regarder. Pour elle tout le respect du monde s'abrite derrière ces yeux baissés, fixés sur le sol. » (Roberto BADENAS, Rencontres avec le Christ, éditions Vie et Santé, Dammarie-lès-Lys, 1993, p. 71.)

Puis elle a entendu les paroles les plus surprenantes qu'elle ait entendues de sa vie : « Je ne te condamne pas. » Accoutumée à être rejetée après usage par les hommes, méprisée par les femmes, elle a entendu maintes fois, « va-t-en », ou « ne pèche plus », sous forme de reproches de la part des siens et de sévères sermons des prêtres, mais « je ne te condamne pas », jamais elle ne l'avait entendu. Et surtout, personne ne lui a jamais parlé sur ce ton. « Pour la première fois, elle se trouve en présence de quelqu'un qui ne la juge pas, ne la convoite pas, ne l'humilie pas. Quelqu'un qui comprend ses luttes et croit à son repentir. » (Roberto BADENAS, op. cit. p. 75.)

Que celui qui n'a jamais péché

La voix de cet homme est comme un baume sur ses blessures. Elle résonne à ses oreilles comme un souffle d'espérance, comme une promesse de salut. C'est comme une fenêtre qui s'ouvre devant elle et la libère de son enfermement. Elle a reconnu en cet homme celui que l'on nomme Jésus de Nazareth, et dont on dit qu'il serait le Messie annoncé par les Écritures. Un élan de reconnaissance monte de son cœur vers Dieu. La paix et un bonheur profond l'envahissent. Elle sait que désormais elle suivra celui qui vient de la délivrer d'une mort atroce, mais aussi du mal et de l'emprise des autres. Elle vient de sortir du cauchemar et d'entrer dans la vie.

Réflexion :

- Qu'éprouvons-nous devant cette scène ? Qu'avons-nous envie de dire ? de faire ?
- Pourquoi la foule ne réagit-elle pas ? Qu'est-ce qui l'en empêche ?
- À notre époque de liberté (?) sexuelle, on n'entend guère parler d'adultère, quelle est notre réflexion à ce sujet ?

elle entre dans la vie

Selon la Loi de Moïse

Interrogeons-nous maintenant sur l'attitude des chefs religieux accusateurs de cette femme.

Comment ces hommes, les garants de la juste application de la loi, les modèles spirituels du peuple, censés le conduire vers Dieu, vers le salut éternel, ont-ils pu à la fois tirer violemment cette femme hors de son lit – à propos, avec qui y était-elle ? – et l'exposer ainsi à la foule et en même temps en faire un piège pour condamner Jésus ?

La loi ne protège-t-elle pas mieux le coupable ? Ou plutôt, le présumé innocent, selon nos juridictions ? N'a-t-elle pas droit à des témoins, à une défense ? Le procès doit-il être public et humiliant ?

Et pourquoi cet acharnement contre Jésus ? Pourquoi la haine les aveuglet-elle ainsi, les empêchant de reconnaître en lui le Messie tant espéré par tous ?

Intéressons-nous tout d'abord à la manière dont cette femme est jugée, et au verdict posé par les scribes et les pharisiens : selon la loi de Moïse, elle est coupable d'adultère, elle doit donc être lapidée.

Que prévoit la loi dans un tel cas ?

Une observation scrupuleuse de la Torah était la seule voie possible pour atteindre le royaume de Dieu et le système de sacrifices et de rituels de purification permettait au pécheur repenti de reprendre le chemin vers Dieu, selon l'interprétation de la Torah par les chefs religieux. Mais le pécheur tombait parfois sous le coup de la peine de mort par lapidation, en particulier le blasphème et l'adultère. Cependant, au temps de Jésus, le châtiment le plus souvent pratiqué en cas d'infidélité était la répudiation et non la lapidation.

Que celui qui n'a jamais péché

Selon le code pénal en vigueur, deux irrégularités flagrantes jouent en faveur de l'accusée. Tout d'abord, seul le mari trompé a le pouvoir de dénoncer l'infidélité de sa femme. Or ici, il n'est pas dit que ce soit le mari, mais un groupe de scribes et de pharisiens (Jean 8.3) qui sont les délateurs. Ensuite, la loi exige que la femme adultère et son amant soient lapidés ensemble, et la loi est impartiale : elle s'applique de la même manière à l'homme adultère.

Dans le cas que nous étudions, l'amant a disparu!

Si l'on écrivait un scénario, on pourrait ajouter que c'était l'un des accusateurs qui était avec elle ; ou qu'ils ont laissé fuir l'homme car seule la femme les intéressait pour piéger Jésus. Alors, il se pourrait que Jésus ait dénoncé cela en écrivant sur le sable – ce qui leur a fait lâcher la pierre qu'ils tenaient à la main et partir... Mais rien ne nous permet de l'affirmer, puisque le texte n'en dit rien

Cependant, rappelons ce que la loi prescrit, dans une lapidation : les témoins de l'affaire sont les premiers à appliquer la sentence, suivis par d'autres volontaires, à condition qu'ils n'aient jamais été soupçonnés d'avoir commis le délit qu'on veut réprimer, ni d'en avoir été complices (Deutéronome 17.7). D'où, en effet, leur renoncement à appliquer la loi. Leur retrait dénoncerait-il qu'ils ne sont pas innocents d'un tel délit, ou tout du moins qu'ils en auraient été complices ? Ce serait alors ce qu'ils ont lu sur le sable, écrit par Jésus, puisque c'est à ce moment-là qu'ils sont partis « à commencer par les plus âgés »...

Cette explication mettrait Jésus au même niveau que les scribes et les pharisiens qui dénoncent les péchés personnels des autres, ce qu'il ne fait habituellement pas. On le voit plutôt écrire un appel au cœur, à l'amour, tel qu'une parole de la Torah, bien connue des accusateurs de la femme : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Lévitique 19.18. C'est la fin du scénario...

En réalité, nous pouvons juste observer le silence du texte et retenir que Jésus vient de sauver la vie de cette femme, tout en laissant à ces hommes la possibilité de se retirer. Et qui sait, de changer intérieurement. C'est toujours ce que Jésus cherche à produire chez ceux qu'il rencontre.

Sauvée par grâce

Indubitablement, les accusateurs de cette femme se servent d'elle pour pousser ce nouveau maître, qui se fait l'avocat des pécheurs, à se prononcer comme juge pour voir jusqu'où il est capable d'aller dans un cas de délit manifeste. Ce qu'ils veulent avant tout c'est le mettre en contradiction avec la Torah, le code de référence irréfutable. La femme adultère est un prétexte pour le faire condamner, lui, qui met à mal leur observation de la loi.

Comme il est aisé de faire « payer » pour une faute commise ! Si l'on ne dénonce pas le péché, c'est comme si la justice était bafouée. La grâce, elle, est difficile à définir, à comprendre. Par contre, le péché, la faute, (peu importe le nom qui définit le chef d'accusation) est concret, visible, facile à pointer du doigt. Face à la loi, nous pouvons nous situer. Et les dirigeants religieux contemporains de Jésus le faisaient avec un sens aigu de la justice. La structure même du temple renforçait la hiérarchisation de la sainteté permettant d'accéder à Dieu. Dans l'histoire qui nous concerne, la scène se passe dans la cour du temple, seule partie accessible aux païens, aux Samaritains, à ceux qui ne sont pas juifs pure souche.

Que celui qui n'a jamais péché

Les femmes juives avaient accès à la partie suivante, un mur les séparant de la précédente. Les hommes juifs avaient accès à un niveau supérieur et seuls les prêtres entraient dans le lieu saint, et le grand prêtre, une fois par an, lors du Yom Kippour, dans le lieu très saint.

Dans ce cadre, tout est défini d'avance, la place de chacun, pur ou impur, et tel article de loi indique la sanction dans tel cas de péché. Et la grâce n'y a guère de place. Alors comment, pour des chefs religieux tels que les scribes et les pharisiens, comprendre l'attitude pleine de compassion de Jésus envers les pécheurs, envers les malades et les estropiés de la vie de tout bord ? Pour eux, il est hors la loi (un hors-la-loi ?). C'est pour cela qu'ils lui tendent ce piège : selon sa prédication et les guérisons opérées, s'il a compassion de cette femme et répond à leur question en disant qu'elle doit être graciée, ils l'accuseront de non respect de la loi qui la condamne. Il sera accusé d'impiété et non seulement les autorités religieuses mais aussi l'opinion publique se déchaîneront contre lui.

Au contraire, si Jésus condamne la femme, les scribes et les pharisiens lui reprocheront son incohérence. Comment peut-il la condamner, alors que sa prédication est centrée sur l'amour de Dieu qui demande d'aimer même ses ennemis ? Sa prédication sur le pardon des péchés perdra toute crédibilité. Ils pourront aussi le dénoncer devant le sanhédrin (tribunal juif) et les autorités romaines pour avoir osé prononcer une condamnation à mort sans autorisation légale. D'un côté comme de l'autre le piège habilement tendu semble se refermer sur Jésus.



« Le grand Sanhédrin siège dans le Temple deux fois par semaine. Il a un pouvoir politique : il vote des lois, a sa propre police, peut condamner à mort, mais, au temps du Christ, il ne peut plus exécuter la sentence. C'est la cour suprême religieuse qui fixe la doctrine, établit le calendrier liturgique, règle la vie religieuse. » (Étienne Charpentier, *Pour lire le Nouveau Testament*, Le Cerf, Paris, 1981, p. 30, dans Robert BADENAS, *Rencontres avec le Christ*, Vie et Santé, Dammarie-lès-Lys, 1993, p. 72.)

Mais Jésus n'a pas répondu à la provocation qui l'entraînait sur le plan juridique. Même s'il pouvait facilement dénoncer, selon la loi, les deux irrégularités citées : l'absence de dénonciation par le mari et l'absence de l'amant à ce procès.

Jésus préfère renoncer à ce succès facile et, au lieu de défendre une idée, il va défendre une personne. Il passe du plan juridique au plan moral : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette une pierre ! » C'est là que le bât blesse : celui qui est sans péché...

Dans cette histoire, à part Jésus, personne n'est sans péché. Ni la femme, sinon Jésus ne lui aurait pas dit « ne pèche plus ». Elle est coupable d'adultère. Ni ces hommes qui se retirent devant le silence de Jésus et les mots dessinés sur le sable.

Ce qui est admirable dans l'attitude de Jésus, c'est qu'il n'accuse personne ouvertement devant la foule. Il laisse les protagonistes décider en conscience de leur attitude. De plus, il ne fait aucune récupération pour asseoir sa notoriété face à ses auditeurs, il agit sans jeter ouvertement le discrédit sur les accusateurs de la femme, leur ouvrant ainsi la possibilité de se repentir de leur complot et de leur manque de compassion.



Que celui qui n'a jamais péché

C'est ainsi que Dieu agit avec le pécheur qui se repent et renonce au mal : il l'accueille et lui pardonne. Jésus en tant que Fils de Dieu a le pouvoir de pardonner les péchés. Il n'est pas venu pour juger les hommes mais pour leur annoncer la Bonne Nouvelle du salut. La femme, brisée dans son cœur, a reçu le pardon qui la délivre des chaînes qui la liaient à des pratiques destructrices. Jésus par son attitude et ses paroles lui redonne sa dignité, la remet debout pour commencer une vie nouvelle.

Les scribes et les pharisiens ont quitté les lieux sans reconnaître en Jésus le Messie, incapables qu'ils sont de quitter le système légaliste qui leur donne le pouvoir de gracier ou de punir. Incapables de reconnaître que leur propre péché les place sur le même pied que n'importe quelle personne du peuple : ils sont pécheurs et ont aussi besoin du pardon de Dieu, et cet état de fait leur enlève toute autorité à condamner qui que ce soit. Jésus avait déjà illustré ce principe par une image frappante : «Ne jugez pas afin de ne pas être jugés. Car c'est avec le jugement par lequel vous jugez qu'on vous jugera [...] Pourquoi regardes-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et ne remarques-tu pas la poutre qui est dans ton œil ? [...] Hypocrite, ôte d'abord la poutre de ton œil ! Alors tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère. » Matthieu 7.1-5.

Apparemment les scribes et les pharisiens ne se sont pas sentis concernés... Mais l'attitude et les paroles du Christ vont sans doute les faire réfléchir.

Réflexion :

- Comment est-ce que je réagis face à quelqu'un pris en flagrant délit d'un acte punissable ?
- Est-ce que je suis prêt(e) à « jeter la première pierre » ? Est-ce que derrière l'acte mauvais je vois une personne abîmée, qui a besoin d'être guérie ?
- Comment être juste tout en restant aimant?
- Le Seigneur sait de quelle délivrance nous avons besoin. Il ne désire qu'une chose : que nous lui ouvrions notre cœur. Pourquoi tardons-nous à nous confier à lui ? Qu'est-ce qui nous en empêche ?

Aujourd'hui Jésus, par son Esprit, continue son œuvre de salut et de guérison. Il interpelle chacun par sa Parole, par un évènement, par l'intermédiaire de ceux qui vivent en relation d'amour avec lui. À tout moment nous pouvons nous approcher de Dieu et recevoir son pardon, car « Je ne te condamne pas », les paroles dites à la femme adultère sont aussi pour nous. « Va et ne pèche plus » sont les paroles les plus aimantes qu'il pouvait ajouter. Arrête de te blesser, sors du mal, je t'aime au point de risquer ma vie pour toi (c'est bien sa vie qui se jouait face aux accusateurs). Sa vie qu'il nous offre gratuitement. Des milliers de personnes à travers le monde vivent cette merveilleuse expérience de la délivrance du mal et goûtent la joie de vivre en harmonie avec lui.

C'est un chemin difficile, mais Jésus nous y accompagne chaque jour, avec une infinie tendresse...

va et ne pèche plus

NOTES

 		_

Textes Simone Charrière Graphisme • Scriptographic.ch / JPGobet Copyright IEBC Suisse romande

Cours de Bible proposé par l'Institut d'Étude de la Bible par Correspondance

Cours également disponible en ligne sur www.iebc.ch • www.iebc.org



